

# CREUSE GRAND SUD

## Communauté de Communes

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2020 – 042

Séance du 28 juillet 2020



### BUDGET PRIMITIF 2020

### VOTE DU BUDGET ANNEXE SPANC

L'an deux mille vingt le vingt-huit juillet à 19h, les membres composant le Conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des fêtes de Vallière, au nombre de 42, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 23 juillet 2020.

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs BRUNET Guy; MOINE Michel; HAGENBACH Nadine; DUCOURTIOUX Stéphane; COLLET-DUFAYS Céline; ROGER Thierry; HAYEZ Marie-Françoise; ROUGIER Bernard; DUGAUD Isabelle; BAUCULAT Annick; LEGER Jean-Luc; MALHOMME Elodie; DEBAENST Catherine; DURAND Serge; LABOURIER Dominique; TERNAT Didier; DETOLLE Alain; NICOUX Renée; ROULET Alain; FOURNET Marie Héléne; LABARRE Jacqueline; ESTERELLAS Philippe; COLLIN Philippe; BONIFAS Marina; RAVET Nadine; LETELLIER Thierry; MORELE Carine; MERIGOT Pascal; VERONNET Jean-Luc; CHEVREUX Laurence; LEGROS Pierrette; ARNAUD Christian; PINLON Evelyne; JOSLIN Jean-Louis; FOUGERON Roger; AUMEUNIER Gérard; PRIOURET Denis; SAINTRAPT Alex; MIOMANDRE Didier; BIALOUX Claude; BERTIN Valérie; TOURNIER Jacques.

**ETAIENT EXCUSES :**

**Ayant donné procuration :** LHERITIER Laurent à Denis PRIOURET; Benjamin BOUQUET à Nadine HAGENBACH; Benjamin SIMONS à Thierry LETELLIER.

**Absents :**

**Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :**

Le budget annexe du SPANC comprend deux opérations :

-Les contrôles règlementaires des ANC (installations d'Assainissement Non Collectif) en référence au règlement du SPANC du 1<sup>er</sup> juin 2015.

-La mise en œuvre d'un programme d'aide à la réhabilitation des installations non conformes, dans le cadre d'une convention de mandat établie avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne : les installations éligibles aux aides de l'agence de l'eau sont déterminées selon des critères précis (état de l'installation, historique de la propriété, etc...), fixées par l'Agence de l'eau et identifiées par le prestataire.

Le budget SPANC est conditionné par le nombre de contrôles réalisés :

- ✓ Chaque contrôle implique une dépense à la communauté de communes facturée par le prestataire
- ✓ Chaque contrôle implique une recette recouvrée par la communauté de communes auprès de l'usager

L'écart établi entre les dépenses « prestataires » et les recettes « usagers » doit permettre d'assurer les frais de fonctionnement interne du service. Les frais de fonctionnement interne sont cependant relativement stables quelle que soit l'activité et le nombre de contrôles réalisés.

Ainsi l'atteinte de l'équilibre budgétaire, contrainte réglementaire du budget annexe lié à un SPIC, ne saurait reposer que sur un nombre de contrôles effectivement réalisés et qu'il est impossible à prévoir. Celui-ci est lié aux échéances des plannings des contrôles périodiques des installations et à la possibilité de les réaliser (présences des usages), du nombre de ventes de biens immobiliers concernés par un diagnostic, le nombre de projet de construction ou de réhabilitation d'installation.

La mise à jour du fonctionnement de service a conduit à instaurer la possibilité d'une révision des tarifs des redevances des usagers en cours d'année et au regard de l'activité pour assurer, tant que possible, l'équilibre budgétaire en fin d'exercice.

**L'année 2020 va revêtir un caractère particulier lié à la situation sanitaire et à la période de confinement durant laquelle l'activité de contrôles a été suspendue. Celle-ci pourrait cependant faire l'objet d'un rattrapage au cours du second semestre de l'année 2020.**

#### Le contenu :

##### Les dépenses 2020 pour cette opération sont :

- Les prestations de service (contrôles des installations)
- Des frais de personnel
- Des annulations de titres (erreurs de facturations aux usagers)
- La dotation aux amortissements

##### Les recettes 2020 pour cette opération sont :

- Les redevances et participations des utilisateurs
- La dotation aux amortissements

#### Les Chiffres :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général		70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	
611- Prestations de services	51 500,00 €	7062 - Redevance d'assainissement non collectif	60 841,82 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés			
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	5 000,00 €		
67- Charges exceptionnelles			
673- Titres annulés sur exercices antérieurs	6 095,00€		
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections			

6811 – Dotation aux amortissements	979,00 €		
002 - Résultat reporté			2 732,18 €
<b>TOTAL</b>	<b>63 574,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>63 574,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
21 - Immobilisations corporelles		040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	
2183 - Matériel de bureau et informatique	5 426,00 €	28183 - Matériel de bureau et informatique	979,00 €
001 - Résultat reporté			4 447,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 426,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 426,00 €</b>

Le **CONSEIL** de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,

- **ADOPTE** le budget primitif du budget annexe SPANC pour l'exercice 2020

Ainsi fait et délibéré le 28 juillet 2020 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le **06 AOUT 2020**

PUBLIEE le **06 AOUT 2020**

Valérie BERTIN,  
Présidente

